

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LELMANT**

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 22 avril 2025.

Sont présents(es) : Siègle #1 - Gilles Ouellet
Siègle #3 - Stéphanie Bard
Siègle #4 - Francine Bard
Siègle #5 - Gabriel D'Anjou
Siègle #6 - Danielle D'Anjou

Est absente : Siègle #2 - Marilynne Lévesque

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1- Constat de la validité de l'avis de convocation

Un avis public de cette séance a été donné le 16 avril 2025 et un avis de convocation a été adressé à tous les membres du conseil le 16 avril 2025, à 11 h 15.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

816-04-25

2 - Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉ

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 43-25 décrétant une dépense de 282 486 \$ et un emprunt de 282 486 \$ aux fins du financement du Programme de mise aux normes des installations septiques
- 4 - Période de questions
- 5 - Clôture et levée de la séance

817-04-25

3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 43-25 décrétant une dépense de 282 486 \$ et un emprunt de 282 486 \$ aux fins du financement du Programme de mise aux normes des installations septiques

Un avis de motion est donné par Gilles Ouellet à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 43-25 décrétant une dépense de 282 486 \$ et un emprunt de 282 486 \$ aux fins du financement du Programme de mise aux normes des installations septiques.

Dépôt et présentation du projet de règlement 43-25 par madame Sylvie Dionne.

Le projet de règlement numéro 43-25 est déposé dans le conseil sans papier et joint en annexe à l'avis de motion comme s'il avait été reproduit en totalité.

Une copie du projet de règlement 43-25 est également disponible sur le site internet de la municipalité.

4 - Période de questions

Aucune question de la part de l'assistance qui a nécessité une prise de décision.

818-04-25

5 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée.

La séance extraordinaire est levée à 19 h 37.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne
Directrice générale et greffière-trésorière